

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
du Mercredi 4 Juillet 2018
Compte rendu

Le quatre juillet deux mil dix-huit à dix-huit heures, le Conseil Communautaire légalement convoqué s'est réuni en séance ordinaire, à la Maison « Maria Casarès » à ALLOUE, sous la présidence de Monsieur BOUTY Philippe, Président.

<i>Date de la convocation</i>	25/06/2018
<i>Date de l'affichage au siège</i>	25/06/2018

I. Ouverture de la séance à 18h00

Nombre de conseillers en exercice : 80

II. Contrôle du quorum

Présents :

M BUISSON Jean Claude, M CATRAIN Jean Jacques, M ROUGIER Guy, M AUDOIN Fabrice, M ROUSSEAU Daniel, M MARTINEAU Jacky, Mme JOUARON Pascale, M GAUTIER Dominique, M FOURGEAUD Jean Claude, Mme SUCHET Mauricette, M POINT Fabrice, M MARTIN Alain, M CHARRAUD Christian, M FOUNRIER Michel, M DUPRE Jean Noel, M BOUTY Philippe, M DESBORDES Pierre M FOURGEAUD Roland, M DUVERGNE Jean François, M MARSAC Jacques M QUESNE Gilbert, M FAUBERT Christian, M DEMON Jean Pierre, M MESNIER Jean Claude, M PRESSAC Didier, M PINAUD Eric, M SOUPIZET Daniel, Mme RAYNAUD Catherine, M DEDIEU Jean Luc, M MALHERBE Jean Louis, M TRAPATEAU Jean Marie, M SAVY Benoit, M TELMAR Roland, M MADIER Pierre, M LEGENDRE Daniel, M DUFAUD Jean Michel, Mme FOUILLEN Marcelle, Mme CHAGNAUD Danielle, M BAUDET Joël, Mme DERRAS Michèle, M PERROT Bernard, M DUPUY Stéphane, Mme GUIMARD Elisabeth, M DELAGE Denis, M LASSIER Robert, M ROLLAND Dominique, M BARRIER Roland, M SOULAT Pierre.

Suppléants en situation délibérante : M GUILLEMIN Renaud.

Pouvoirs :

M COQ Michel donne pouvoir à M BOUTY Philippe
M CORMAU Pierre donne pouvoir à M FOURGEAUD Jean Claude
Mme VINCENT Ingrid donne pouvoir à M MARTIN Alain
M CADET Guy donne pouvoir à Mme SUCHET Mauricette
Mme TRIMOULINARD Danielle donne pouvoir à M DUFAUD Jean Michel

M VALADEAU Jean Paul donne pouvoir à M SAVY Benoit
M GEMEAU Stéphane donne pouvoir à M DELAGE Denis
M DUPIT Jacques donne pouvoir à M FAUBERT Christian

Excusés :

M MEYER Jean Jacques, M ROUGIER Robert, Mme GROS Bernadette, Mme POINET Marie Claude, M MORAND Gérard, Mme QUICHAUD Sophia, M DELAHAYE Vincent, M CANIN Pascal, M STRACK Patrick, M GUINOT Jean François, M GAULTIER Emmanuel, M DE RICHEMONT Henri, M GAILLARD Olivier, M DUTEIL Pascal, M BRANDY Daniel, M FAURE Maurice, M MULALIC Nedzad, M NOBLE Jacques, M LOISEAU Mickael, M VITEL Denis, Mme RENAUD Christelle, M PERINET Olivier, M RIVAUD Jean Marie, Mme GONDARIZ Christine, M COMPAIN Jean Pierre.

III. Désignation du secrétaire de séance

Monsieur Le Président ayant ouvert la séance, procède en conformité à l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire de séance pris dans le sein du conseil. M. Jean François DUVERGNE est désigné pour remplir cette fonction.

IV. Adoption du procès-verbal de séance

Le procès-verbal des séances du Conseil Communautaire du 19 juin 2018 n'a pas été transmis par courriel. Il sera adopté lors d'un prochain conseil communautaire.

V. lecture de l'ordre du jour

Monsieur Le Président procède à la lecture de l'ordre du jour de la séance du Conseil communautaire.

Ordre du jour du conseil communautaire du 4 juillet 2018

- 1) Présentation du projet de la Maison Maria Casarès
- 2) Présentation du comité départemental de coordination des actions préventions déchets par Jacky BONNET
- 3) Présentation de l'équipe projet SFR chargée du déploiement de la fibre optique en Charente Limousine
- 4) Présentation d'ENEDIS sur les thématiques suivantes :
 - La politique d'investissement au service des clients du territoire
 - La gestion des incidents réseaux
 - La gestion de crise (tempêtes, orages...)

Questions diverses

A l'issue de cette lecture il propose au conseil communautaire d'ajouter à l'ordre du jour les points suivants :

- Motion pour le maintien des services publics en Charente Limousine
- Modification n°5 des statuts de la Communauté de communes de Charente Limousine – compétence facultative : construction, gestion et exploitation d'un crématorium
- Lancement d'une étude sur l'avenir du village de vacances du Cruzeau
- Marché « réaménagement de l'antenne de Pôle Emploi » à Confolens – avenant n°1
- Budget économique - Décision modificative n°2/2018
- Budget Général - Régularisation amortissement 2017
- Budget général – régularisation de compte de tiers

- Budget général – décision modificative n°2/2018
- Budget général – décision modificative n°3/2018

Voix pour		Voix contre		Abstentions	
------------------	--	--------------------	--	--------------------	--

VI. Représentations du Conseil communautaire – Agenda des Commissions

Néant

VII. Décisions prises en vertu de l'article L.2122-22 du C.G.C.T.

Monsieur le Président informe le Conseil communautaire sur les décisions prises par lui-même et le bureau communautaire en application de l'article L2122-22 du code général des collectivités territoriales, depuis le **19 juin 2018**.

N° DELIB	OBJET
2018_121	Centre d'abattage de Charente Limousine – Validation d'un contrat de location-vente avec la société Cuisson et réfrigération pour l'installation d'un groupe froid

Avant de débiter l'ordre du jour, Philippe BOUTY, annonce à l'assemblée que Mme le Maire d'Épenède, Mme FOMBERTASSE, a démissionné de ses fonctions.

1. Présentation du projet de la Maison Maria Casarès

Mathieu ROY dirige la Maison Maria Casarès en collaboration avec Johana SILVERSTEIN. Il explique prendre un nouveau départ pour la Maison et qu'il est important de faire connaître ce lieu et de l'ouvrir au public, aux associations et aux collectivités. Pour cela il souhaite ouvrir le domaine du mois d'avril au mois de septembre et veut en faire un site polyculturel non seulement avec du théâtre mais aussi avec une mise en valeur du patrimoine, des jardins... Ce lieu est une maison de diffusion et de création et chacun peut en être le promoteur. Puis, il propose de présenter pendant la période hivernale des spectacles, des lectures dans les écoles ou les médiathèques.

2. Présentation de comité départemental de coordination des actions préventions déchets par Jacky BONNET

Jacky BONNET présente le Comité -20% qui est composé de 16 membres au prorata de la population, dont deux représentants de la communauté de communes de Charente Limousine (Guy CADET et Jean-Michel DUFAUD). Le choix validé par les collectivités est de fermer l'incinérateur d'Angoulême et de maintenir les investissements actuels. Il informe que la Taxe Générale des Activités Polluantes (TGAP) va fortement augmenter (surement doubler), ce qui est très pénalisant pour le territoire de la Charente qui est bon élève et en dessous des moyennes nationales.

Le comité est hébergé par Calitom et dépend donc de ses décisions. Il a un rôle d'écriture et de co-construction. C'est un comité de prévention et d'arbitrage qui a besoin des EPCI et des communes pour faire avancer ses projets.

Guy ROUGIER, Ambernac, ajoute qu'il faudrait aussi agir vers les émetteurs de déchets. Jacky BONNET une action locale est en cours afin de sensibiliser à la fois les citoyens mais aussi les grandes surfaces.

Olivier GAILLARD, Le Lindois, demande ce qu'il en ait des déchets retrouvés dans les forêts. Jacky BONNET lui répond que c'est une histoire de civisme et que grâce au pouvoir de police du maire et à Calitom, il serait possible de donner des amendes aux contrevenants.

Dominique ROLLAND, Vieux-Cérier, réagit à l'annonce de la hausse de la TGAP, cela signifie une hausse des taxes pour les citoyens. Jacky BONNET informe que cela s'applique sur l'ensemble de la Charente et que cela va peser sur la fiscalité des ménages et des collectivités.

3. Présentation de l'équipe projet SFR chargée du déploiement de la fibre optique en Charente Limousine

L'équipe de SFR présente le déploiement de la FTTH. On part d'Angoulême pour aller jusqu'en Charente Limousine. Cinq armoires qui déploient le signal vont être implantées à Confolens, La Péruse, Montemboeuf, Lesterps et Saint Coutant (une armoire peut contenir de 6000 à 10 000 prises). Dans les prochaines semaines un relevé des boîtes aux lettres va être effectué jusqu'à fin septembre. Le travail commencera en premier lieu à Montembœuf puis il s'étendra sur toute la Charente Limousine.

Dominique ROLLAND, Vieux Cérier, demande si sera fait en sous-terrain ou en aérien. L'équipe de SFR explique que le sous-terrain sera privilégié puisqu'il n'y a pas encore d'infrastructure sur le territoire, ensuite selon la configuration du terrain, l'aérien pourra être envisagé. Dominique ROLLAND demande ensuite que les équipes passent d'abord se présenter à la mairie et qu'ils soient identifiables par la population. Puis, si l'enfouissement des réseaux sera fait par une entreprise locale ou par une entreprise spécialisée. Il sera fait par des entreprises locales en génie civile ou par les entreprises qui travaillent déjà avec SFR.

Denis DELAGE rappelle qu'il faut aussi penser aux éventuelles zones constructibles et aux granges qui pourraient devenir habitables.

Jean-Pierre DEMON, Le Bouchage, aimerait savoir si un risque de pénurie de fibre est possible. On lui répond que pour l'instant ce n'est pas le cas.

Denis DELAGE informe qu'un premier comité de pilotage a eu lieu et que le prochain devrait être au mois de septembre ou octobre. Il serait intéressant de centraliser les questions liées au déploiement de la fibre pendant ces réunions puis de les transmettre à SFR.

Daniel LEGENDRE, Pleuville, demande jusqu'où la fibre sera installée. SFR l'installera jusqu'à la limite du domicile et après souscription jusque dans la maison. Le réseau sera ouvert aux autres opérateurs.

Philippe BOUTY conclue cette présentation en précisant que les études finales sont terminées, que le timing est respecté et qu'en 2022 l'ensemble de la Charente Limousine sera fibré.

4. Présentation d'ENEDIS sur les thématiques suivantes :

- La politique d'investissement au service des clients du territoire
- La gestion des incidents réseaux
- La gestion de crise (tempêtes, orages, ...)

Jean-François CESSAC présente plusieurs informations d'ENEDIS. Il rappelle qu'en ce qui concerne la cellule de crise, le maire doit être différencié du référent tempête. Ensuite il présente la nouvelle application pour smartphone d'ENEDIS.

1) Motion pour le maintien des services publics en Charente Limousine

Del2018_122

Une manifestation pour la défense des services publics est prévue vendredi 06 juillet à 13h30 à la Préfecture d'Angoulême, les élus seront reçus par le Préfet. Des parlementaires devraient aussi être présents. Le personnel des impôts de Confolens et d'Angoulême ainsi que des syndicats se joindront à la manifestation. Cette motion fait suite au courrier du 26 avril de la GGFIP informant de la fusion des services des impôts de Confolens et Angoulême. La gestion du budget de l'Hôpital de Confolens sera transférée à Angoulême. En réponse, la CCCL a envoyé un courrier co-signé avec le maire de Confolens arguant que cette décision venait à l'encontre du service public. La DGFIP a ensuite répondu que nous devons nous satisfaire des impôts et de la trésorerie de Confolens et que nous devons reloger ces services (sans aucune ressource ni aucune compensation). Ceci représente une nouvelle fois un affaiblissement du service public de proximité et un désengagement des services de l'Etat. La motion sera remise au Préfet qui la remettra ensuite au Ministre puis au Président de la République.

Jean-Noël DUPRE ajoute que jusqu'à présent nous avons été respectueux des réformes engagées (fusions, fermetures trésoreries, ...). Le sentiment général est celui d'un désengagement de l'Etat (baisses des dotations). Les collectivités doivent faire à la place de l'Etat. Nous avons besoin d'une politique pour les campagnes et les territoires ruraux et de se concentrer sur le côté humain et la proximité.

Dans un courrier du 26 avril 2017, l'administrateur général des finances publiques de la Charente informait le Président de la Communauté de communes de Charente Limousine de son intention de fusionner au 1^{er} janvier 2019 le service des impôts des professionnels de Confolens avec celui d'Angoulême et de transférer les budgets du centre hospitalier de Confolens à la trésorerie d'Angoulême Centre Hospitalier. Le motif invoqué pour ces regroupements étant de maintenir et d'optimiser la qualité du service tout en préservant des conditions satisfaisantes d'exercice de mission.

Dans un courrier du 24 mai 2018, le Président Philippe Bouty et Jean Noël Dupré, maire de Confolens, ont répondu à la direction départementale des finances publiques en indiquant que ce transfert allait à l'encontre de l'intérêt du territoire de Charente Limousine, qui se verra alors amputé d'un service essentiel. Que ce transfert laisse craindre, à l'ensemble des élus de Charente Limousine, un appel d'air inéluctable

dans les années futures, marquant le début d'un transfert total des services des impôts vers Angoulême. Cette vision ne saurait être corroborée par notre communauté de communes, qui ne souhaite pas que son territoire soit un peu plus enclavé, ni que ses habitants et ses socio-professionnels soient encore la variable d'ajustement aux projets de restructuration des services publics.

Ce à quoi Monsieur l'Administrateur des Finances Publiques a répondu dans un courrier du 25 juin 2018 en indiquant, au-delà de l'intérêt technique de cette décision, que les élus du territoire devaient se satisfaire de continuer à avoir à Confolens un service des impôts des particuliers ainsi qu'une trésorerie spécialisée dans la gestion du secteur public local communal et intercommunal. Et d'ajouter qu'il est nécessaire en plus que notre EPCI prévoit un relogement de ses services laissant ainsi la commune de Confolens exsangue avec le bâtiment de l'hôtel des impôts à gérer sans plus aucune ressource et sans aucune contrepartie de l'Etat en compensation.

Cette réorganisation va affaiblir un service public de proximité déjà fragilisé qui participe au maillage territorial, qui lui-même doit-être le plus fin possible afin de participer à la cohésion de notre société. Cette proximité du service public doit non seulement être préservée mais de surcroît être renforcée en moyens humains et matériels.

Cet abandon territorial par la Direction des Finances Publiques de la Charente n'est qu'une anecdote de plus dans la litanie des désengagements de l'Etat que notre territoire rural subit depuis quelques années avec notamment la fermeture du tribunal d'instance de Confolens en 2010, les fermetures des trésoreries de Saint-Claud, de Chasseneuil sur Bonnieure, de Chabanais, de Montemboeuf et de Champagne-Mouton, les effectifs de la DDT et de la Sous-Préfecture en réduction constante. Comment ne pas citer encore, dans une logique purement comptable, les fermetures de classes dans nos écoles que nous connaissons chaque année sans aucune forme de dialogue et ce au mépris de la qualité pédagogique des enseignements qui y sont prodigués et des investissements qui ont pu être consentis par les contribuables de nos communes.

Mais ce désengagement ne se traduit pas que par des actes visibles de tous, notre territoire rural subit également de plein fouet les mesures draconiennes prises pour le redressement des finances publiques sans qu'aucune mesure de péréquation digne de ce nom n'ait été mise en place pour en atténuer les impacts pour les territoires les plus fragiles. Pour la DGF, cela s'est traduit par exemple par une perte avoisinant les 700 000 € en fonctionnement. Mais la DGF n'est que l'arbre qui cache la forêt puisque toutes les enveloppes baissent, qu'il s'agisse de la DETR, du DSIL ou bien encore de la DGD.

Aussi,

Considérant la restructuration du réseau de la Direction Départementale des Finances Publiques de la Charente, qui entrainera la fusion, au 1^{er} janvier 2019 du service des impôts des professionnels de Confolens avec celui d'Angoulême et le transfert des budgets du centre hospitalier de Confolens à la trésorerie d'Angoulême Centre Hospitalier ;

Considérant que cette fusion est de nature à éloigner ce service du secteur économique de Charente Limousine qui au contraire nécessiterait un accompagnement plus important ;

Considérant que cette concentration des activités à Angoulême va s'accompagner de déplacements fréquents des administrés et des personnels concernés et va avoir des répercussions négatives en terme de pollution et de sécurité routière.

Considérant avec quelle désinvolture les élus de Charente Limousine et plus particulièrement de la ville de Confolens ont été traités par l'administrateur Général des Finances Publiques qui n'a à aucun moment accompagné sa démarche d'une rencontre et d'une explication que ces élus étaient en droit d'attendre ;

Considérant de ce fait que la parole des élus locaux n'est pas entendue voire méprisée ;

Considérant que cet épisode s'inscrit dans la continuité de tous les désengagements que notre ruralité subit depuis trop longtemps qu'il s'agisse des écoles, des gendarmeries, des trésoreries, des bureaux de poste et de bien d'autres services de l'Etat sans que les élus locaux aient leur mot à dire ;

Considérant que ce mépris s'exprime également dans d'autres dossiers comme celui du ferroviaire entre Angoulême et Limoges avec une fermeture de ligne sans que l'on daigne donner la moindre information aux élus locaux;

Considérant l'importance que revêtent ces services dans nos secteurs ruraux fragiles et excentrés des capitales régionales ;

Considérant que ces décisions vont immanquablement accélérer la désertification et la paupérisation de notre secteur rural qui souffre déjà beaucoup avec un potentiel fiscal par habitant très inférieur à la moyenne de Nouvelle Aquitaine ;

Considérant, que contrairement à la « pensée unique » qui estime que le déploiement des nouvelles technologies de l'information et de la communication va permettre d'offrir à l'utilisateur un service public de qualité adapté à ses attentes (Plan Préfecture Nouvelle Génération, projet de fermeture des CIO, etc.), celui-ci va plutôt accentuer la fracture sociale avec une partie des habitants qui même s'ils ont accès à l'information ne sauront pas la traiter ;

Considérant pourtant l'effort colossal consenti par les habitants des territoires ruraux pour maintenir les services minimums nécessaires au maintien de leur cadre de vie comme la construction de trois maisons de santé et de deux pôles appui pour maintenir un maillage médical de 1^{er} recours sans que l'Etat ne mette en place une véritable stratégie pour endiguer ce problème ;

Considérant également le déploiement de Maisons de services au public pour pallier en particulier l'absence de services de l'Etat dans les territoires,

Considérant que pour mettre en œuvre ces projets et l'accueil des services de l'Etat, notre territoire s'est lourdement endetté;

Considérant au contraire que l'Etat devrait intensifier sa présence pour garantir le maintien du socle républicain dans nos territoires qui doivent plus que jamais bénéficier d'une véritable forme de péréquation nationale pour assurer leur développement ;

Considérant que ce développement doit prendre rapidement la forme d'investissements concrets de l'Etat dans nos infrastructures et nos services publics ;

Pour toutes ces raisons, les élus du conseil communautaire de Charente Limousine à l'unanimité :

- **S'opposent aux fusions proposées par Monsieur l'administrateur des Finances Publiques et lui demandent d'ouvrir au contraire les postes nécessaires pour une amélioration du fonctionnement des services des trésoreries de Confolens et de Roumazières Loubert et du Centre des impôts de Confolens et ainsi maintenir un service de qualité au plus près des usagers ;**
- **Demandent à l'Etat de cesser immédiatement sa politique de désengagement en direction des territoires ruraux qui n'aura pour effet que d'affaiblir le socle républicain ;**
- **Demandent au contraire à l'Etat de revoir sa politique territoriale et de réinvestir les secteurs ruraux qui doivent être une solution aux problématiques de développement, de logement et d'environnement que connaît notre Pays ;**
- **Exigent de l'Etat que toute décision de ce type s'accompagne d'un dialogue respectueux avec les élus locaux qui mieux que quiconque connaissent les attentes de nos concitoyens dans les territoires.**

Voix pour	57	Voix contre		Abstentions	
------------------	-----------	--------------------	--	--------------------	--

2) Modification n°5 des statuts de la Communauté de communes de Charente Limousine – compétence facultative : construction, gestion et exploitation d'un crématorium.

Del2018_123

Une modification des statuts est nécessaire afin de lancer un contrat de concession (Délégation de Service Public) concernant la création d'un crématorium sur la zone de Terre Neuve à Confolens. Deux porteurs de projets se sont fait connaître. Les besoins de crémations sont constants. Aujourd'hui les délais pour les crématoriums les plus proches (Limoges, Angoulême et Poitiers) sont entre six à huit jours.

L'article L2223-40 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) dispose "Les communes et les établissements publics de coopération intercommunale sont seuls compétents pour créer et gérer les crématoriums et les sites cinéraires. Les crématoriums et les sites cinéraires qui leur sont contigus peuvent être gérés directement ou par voie de gestion déléguée".

Dans notre département, un seul crématorium, situé à Angoulême, existe à ce jour. Devant l'augmentation croissante du nombre de crémations qui sature les crématoriums d'Angoulême et de Limoges, la création d'un crématorium à Confolens paraît nécessaire.

La commune de Confolens est située au centre d'une triangulation Poitiers, Limoges et Angoulême (un rayon d'environ 60 km) ce qui, du point de vue stratégique, en fait un choix idéal.

Le crématorium pourrait être construit sur une parcelle détenue par la Communauté de communes de Charente Limousine sur la zone d'activité de Terre-Neuve à Confolens.

En raison de son dimensionnement, ce projet serait porté par un concessionnaire qui serait chargé de la construction des installations au travers d'un contrat de concession.

Toutefois, les statuts actuels de la Communauté de communes de Charente Limousine ne prévoient pas cette compétence.

Aussi, la procédure de modification statutaire définie par l'article L5211-17 du CGCT est à lancer.

S'agissant d'une compétence facultative, l'article 6 C des statuts de la Communauté de communes de Charente Limousine serait modifié en ajoutant le paragraphe qui serait ainsi libellé : compétence en matière de construction, gestion et exploitation d'un crématorium.

Il est rappelé que la prise de compétence est décidée par délibérations concordantes de l'organe délibérant de l'EPCI et des deux tiers des conseils municipaux des communes représentant plus de la moitié de la population totale, ou de la moitié des conseils municipaux représentant les deux tiers de la population totale.

Le conseil municipal de chaque commune membre dispose d'un délai de trois mois, à compter de la notification au maire de la commune de la délibération de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale, pour se prononcer sur les transferts proposés.

A défaut de délibération dans ce délai, sa décision est réputée favorable. Ensuite le préfet arrête les nouveaux statuts.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2121-29, L5211-17, et L2223-40,

Considérant que face aux besoins croissants de crémation, la création d'un crématorium au niveau de la Communauté de communes de Charente Limousine permettra de répondre à la demande des citoyens,

Qu'il est nécessaire de procéder à l'extension des compétences communautaires et de modifier les statuts actuels,

Que le projet de modification des statuts de la Communauté de communes de Charente Limousine sera annexé à la présente délibération,

Après en avoir délibéré, à la majorité :

Article 1

Le Conseil communautaire se prononce favorablement sur l'extension des compétences de la Communauté de communes de Charente Limousine en matière de construction, gestion et exploitation d'un crématorium et sur le projet de nouveaux statuts qui sera joint à la présente délibération.

Article 2

Un nouveau paragraphe est ajouté à l'article 6 des statuts de la Communauté de communes libellé ainsi qu'il suit :

"Compétence en matière de construction, gestion et exploitation d'un crématorium".

Article 3

Le Président est chargé de l'exécution de la présente délibération et est autorisé à signer tout document à cet effet

Voix pour	56	Voix contre		Abstentions	1
------------------	-----------	--------------------	--	--------------------	----------

3) Lancement d'une étude sur l'avenir du village de vacances du Cruzeau

Del2018_124

Elisabeth GUIMARD annonce avoir besoin d'approfondir la réflexion sur l'avenir du village de vacances du Cruzeau. Ce site qui bénéficie de très beaux équipements nécessite d'être optimisé. Elle propose de faire intervenir Charentes Tourisme afin de mener une étude sur trois jours

La Communauté de Communes Charente Limousine s'interroge sur le devenir du village du Cruzeau et sur les moyens d'en optimiser la gestion.

Pour accompagner la Communauté de communes, il conviendrait de solliciter Charentes Tourisme pour définir la stratégie touristique à mettre en œuvre.

Au terme d'une première réunion de travail, il apparaît que le positionnement marketing du site du Hameau du Cruzeau est à retravailler. Toutefois, il importe au préalable de préciser :

- Le type de produit touristique sur lequel la collectivité souhaite se positionner : ensemble de gîtes ou village de vacances ;
- Les ressources à engager, tant financièrement qu'en termes de compétences, pour animer et commercialiser cet équipement ;
- Le montage juridique le plus adapté pour faciliter sa mise en marché.

Méthodologie proposée

Charentes-Tourisme propose d'accompagner la Communauté de Communes Charente Limousine dans le positionnement du Hameau du Cruzeau comme équipement touristique, voire comme équipement de loisirs pour les résidents.

Pour répondre à cet objectif, Charentes Tourisme préconise la mise en œuvre d'une demi-journée d'échange associant les élus, les socio-pros et les habitants, sur le positionnement du site.

Charentes Tourisme propose une organisation en 3 étapes :

1/ Travail préparatoire (1.5 journée)

Objectif : identifier les atouts et des faiblesses de chaque composante marketing du site via deux analyses :

- Un diagnostic marketing synthétique : analyse de la description du produit, de la grille tarifaire, de la politique de distribution et de commercialisation ;
- Une analyse statistique de 1^{er} niveau des données de fréquentation du site (nombre de semaines de location, taux d'occupation par hébergement,...) et de sa situation financière

Ce travail préparatoire est réalisé par Charentes Tourisme, sur la base des données communiquées par la collectivité. Il est adressé à la collectivité avant la tenue de la réunion de concertation.

Option : Charentes Tourisme propose en option, la réalisation d'un benchmark sur les expériences d'autres villages de gîtes appartenant à des collectivités (1 jour).

2/ Réunion de concertation (1/2 journée)

Objectif : confronter l'analyse marketing à l'analyse des socio pros et des élus pour finaliser le diagnostic, valider les problématiques principales et initier une réflexion sur le nouveau positionnement du site.

La réunion de concertation réunira sur une ½ journée sur site. Elle associera des élus, des socio professionnels (hôteliers, restaurateurs, traiteurs, prestataires de loisirs), ainsi que des habitants et des représentants des associations locales (randonneurs...).

La demi-journée comprendra une présentation synthétique du diagnostic réalisé par CT, une séance de travail en atelier (2) et une autre en collectif.

L'animation sera assurée par deux collaborateurs de Charentes Tourisme, l'organisation de la réunion de concertation restant à la charge de la Communauté de Communes Charente Limousine.

3/ Analyse et préconisations (1 journée)

Objectif : proposer différents scénarios concernant le nouveau positionnement du Hameau du Cruzeau, tant en terme d'équipement touristique que d'équipement de loisirs pour la population locale.

Charentes Tourisme remettra aux représentants de la collectivité un document de synthèse comprenant :

- Une synthèse des réunions de concertations avec des préconisations concernant l'évolution du positionnement du site ;
- Des préconisations sur le montage juridique à envisager : poursuite de la régie, préparation de la transmission (délégation) ou abandon (vente) ;

La remise du rapport fera l'objet d'une réunion de restitution aux représentants de la collectivité, à la Communauté de Communes Charente Limousine. Au terme de cette première phase, Charentes Tourisme proposera un plan d'accompagnement adapté au scénario retenu par les élus.

Proposition financière :

Le cout journalier est de 200 €. Le prix intègre les frais de déplacement et de restauration. Le planning de réalisation sera précisé après acceptation de la proposition financière.

Coût global estimatif de l'action : 700 €

Politique ZRT (-30%)

Total définitif : 490 €

Option 1 : Benchmarking de villages de gîtes appartenant à des collectivités : 200 €

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- **Approuve les termes de la convention d'accompagnement proposée par Charente Tourisme.**
- **Autorise le Président à la signer ainsi que tous les documents relatifs à cette affaire.**

Voix pour	57	Voix contre		Abstentions	
------------------	-----------	--------------------	--	--------------------	--

4) Marché « réaménagement de l'antenne de Pôle Emploi » à Confolens - Avenant n°1

Del2018_125

Monsieur le Président expose que concernant le réaménagement de l'antenne de Pôle Emploi à Confolens, il est nécessaire de carrelage la salle des archives, suite à un problème d'humidité.

Cette modification entraîne un dépassement supérieur à 5% du montant du marché - lot carrelage avec l'entreprise Dumadelage.

Il conviendrait donc de passer un avenant avec cette entreprise. L'opération financière est la suivante :

Lot carrelage – ETS Dumadelage :

Montant initial : 6 660.50 € HT

Montant des travaux en sus : 767.90 € HT

Nouveau montant HT : 8 088.90 €

Nouveau montant TTC : 8 914.08 €.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- **Accepte l'avenant n°1 présenté ci-avant**
- **Autorise le Président à signer tous les documents afférents à cette affaire.**

Voix pour	57	Voix contre		Abstentions	
------------------	-----------	--------------------	--	--------------------	--

5) Budget économie – décision modificative n°2/2018

Monsieur le Président expose qu'il convient d'effectuer le virement de crédit suivant afin de mandater :

- les factures des travaux de l'extension du multiservices à Confolens,
- les factures d'achat pour Aventure Parc
- la caution à la société Lac de l'Impactite - gérante des campings des lacs
- vente du camping des lacs

Investissement

Désignation	Article	Dépenses	Recettes
Réserves	2313 – P 180	+ 230 450 €	
Travaux extension multiservice	2313 – P 169	+ 100 €	
Reversement caution camping des lacs	165	+ 8 400 €	
Achat matériel Aventure Parc	2188 – P 178	+ 1 050 €	
Cession	024		+ 240 000 €
Total		240 000 €	240 000 €

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, autorise le Président à signer la décision modificative n° 2 / 2018 – Budget Economie ainsi que toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Voix pour	57	Voix contre		Abstentions	
------------------	-----------	--------------------	--	--------------------	--

6) Budget général – régularisation amortissement 2017

Del2018_127

Les instructions budgétaires et comptables M14 ont introduit dans la gestion des collectivités des procédures telles que l'amortissement des immobilisations et la tenue de l'inventaire qui visent à améliorer la connaissance du patrimoine des collectivités.

Cette amélioration de la vision patrimoniale de la collectivité repose sur une meilleure prise en compte de la composition de son actif immobilisé.

Monsieur le Président expose qu'au titre de l'exercice budgétaire 2017, certains biens ont été amortis 2 fois (une fois sur le budget général et une autre fois sur le budget économie).

Vu l'avis du conseil de normalisation des comptes publics (CNoCP) n° 2012-05 du 18 octobre 2012 relatif aux changements de méthodes comptables, changements d'estimations comptables et corrections d'erreurs dans les collectivités territoriales relevant des instructions budgétaires et comptables M14, M52, M61, M71, M57, M831, M832, STIF.

Il convient de rétablir la situation sur le budget général par des opérations d'ordre non budgétaires.

Liste des biens amortis deux fois :

Biens	Budget général	Montant de l'amortissement	Proposition de régularisation par le C / 1068	Décision du conseil communautaire du 4/07/2018
Restaurant la guerlie	N° inventaire 2006-300-010-HC	104 857.52 €	104 857.52 €	104 857.52 €
Multiple de St Laurent	N° inventaire 2006-300-008-HC	1 558.60 €	1 558.60 €	1 558.60 €
Pôle hébergement la Guerlie	N° inventaire 2006-300-009-HC	1 499.01 €	1 499.01 €	1 499.01 €
	TOTAL	107 915. 13 €	107 915. 13 €	107 915. 13 €

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, autorise le Président à signer la décision ainsi que toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Voix pour	57	Voix contre		Abstentions	
------------------	-----------	--------------------	--	--------------------	--

7) Budget général – régularisation de compte de tiers

Del2018_128

Le budget de la Communauté de Communes de Charente Limousine retrace actuellement plusieurs opérations pour compte de tiers anciennes qui devraient faire l'objet d'un apurement par la trésorerie. Toutefois, en raison d'un déséquilibre constaté entre les recettes et les dépenses, cet apurement n'est pas possible à ce jour.

Dès lors, comme il en fait mention dans la nomenclature M14, il convient de considérer que la Communauté de Communes mandataire de ces opérations, doit prendre en charge, dans ses finances propres, le déficit de l'opération qu'elle assume en subventionnant l'investissement concerné.

Ainsi, il est nécessaire de subventionner les opérations pour compte de tiers suivantes :

- Dossier Syndicat Pays : Les dépenses sont supérieures aux recettes, il convient de régulariser l'opération en inscrivant une subvention communautaire au compte 2040261
- Containers (CDC Haute Charente) : les dépenses sont supérieures aux recettes, il convient de régulariser l'opération en inscrivant une subvention communautaire au compte 2040261
- Défibrillateurs (CDC Haute Charente) : les dépenses sont supérieures aux recettes, il convient de régulariser l'opération en inscrivant une subvention communautaire au compte 2040127

Par ailleurs, il a été constaté une erreur d'imputation pour l'opération de compte de tiers suivante :

- Dossier FDAC 2016 (CDC Haute Charente) : la subvention du Département a été titrée au compte 1323 au lieu du compte 45822016

Pour l'ensemble de ces régularisations, il convient de prendre une décision modificative correspondante.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité autorise le Président à signer la décision ainsi que toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Voix pour	57	Voix contre		Abstentions	
------------------	-----------	--------------------	--	--------------------	--

8) Budget général – décision modificative n°2/2018

Del2018_129

Conformément à la délibération en date du 04/07/2018, afin de régulariser l'équilibre des opérations pour compte de tiers, il convient d'effectuer les modifications budgétaires suivantes.

Investissement

Désignation	Article	Dépenses	Recettes
FDAC 2016 – (CDC Haute Charente)	1323 - 041	125 195.86 €	
FDAC 2016 – (CDC Haute Charente)	45822016		125 195.86 €

Dossier Syndicat Pays	2040261	306.19 €	
Dossier Syndicat Pays	45820261		306.19 €
Containers (CDC haute Charente)	2040171	724.20 €	
Containers (CDC haute Charente)	45820171		724.20 €
Défibriateurs	45820127		1 683.01 €
Défibriateurs	2040127	1 683.01 €	
TOTAL		127 909.26 €	127 909.26 €

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, autorise le Président à signer la décision modificative n° 2 / 2018 – Budget CCCL ainsi que toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Voix pour	57	Voix contre		Abstentions	
------------------	-----------	--------------------	--	--------------------	--

9) **Budget général – décision modificative n°3/2018**

Del2018_130

Monsieur le Président expose qu'il convient d'effectuer le virement de crédit suivant afin de régulariser la vente de la contie

Investissement

Vente de la contie

Désignation	Article	Dépenses	Recettes
Produits cession	024		35 000 €
Réserves	2315 – P 117	35 000 €	
TOTAL		35 000 €	35 000 €

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité autorise le Président à signer la décision modificative n° 3 / 2018 – Budget CCCL ainsi que toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Voix pour	57	Voix contre		Abstentions	
------------------	-----------	--------------------	--	--------------------	--

10) **Questions et informations diverses**

Le Président rappelle quelques dates importantes sur le territoire :

- La nuit des bandas, Chasseneuil, le 07 juillet
- Fête de l'accordéon à Saint Laurent de Cérés, le 08 juillet

- Fête de l'accordéon à Lesterps, le 15 juillet
- Ouverture du Festival de Confolens, le 14 aout
- Promotion race Limousine, « on mange local avec les éleveurs », le 26 septembre

Jean-Noël DUPRE dévoile aux délégués l'Estiv, puis le magazine communautaire. Puis il présente les deux cartes touristiques de la Charente Limousine refaite avec la même charte graphique. Enfin il souligne la popularité des sets de tables envers les restaurateurs. Il remercie Marc VACHOT pour le travail effectué.

Philippe BOUTY conclue le Conseil Communautaire en remerciant l'ensemble des délégués, des services de la CCCL et des intervenants.

FIN DE SEANCE A 20H30